

---

# AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO: 2023-332 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-208.**

- 
1. **PRENEZ AVIS** que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 5 septembre 2023, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le règlement numéro : 2023-332 modifiant le règlement numéro 2007-208.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants : <https://www.saintedouard.ca/reglements-1> ainsi qu'à la mairie durant les heures d'ouverture.

**DONNÉ** à Saint-Édouard, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-trois.



Édith Létourneau  
Directrice générale et greffière-trésorière